



DISCUSSIONS STRUCTURÉES DE L'OMC SUR LA FACILITATION DE L'INVESTISSEMENT POUR LE DÉVELOPPEMENT

DÉCLARATION DES CO-COORDONNATEURS

La déclaration ci-après, datée du 16 décembre 2022, a été établie par les co-coordonnateurs des Discussions structurées de l'OMC sous leur propre responsabilité et ne prétend pas représenter les vues des différents Membres de l'OMC participant à ces négociations.

1 BILAN DE LA PÉRIODE ALLANT DE JANVIER À DÉCEMBRE 2022 ET RÉSULTAT

1. Compte tenu de la volonté des participants de conclure les négociations sur le texte pour la fin de 2022, ainsi que de leur objectif consistant à parvenir à un accord significatif et de bonne qualité qui fera une différence réelle pour ce qui est de faciliter l'investissement étranger direct, les participants se sont engagés dans les négociations avec une détermination et une volonté de faire des compromis afin d'avancer sur les questions restantes.
2. Les participants ont travaillé d'arrache-pied aussi bien pendant les réunions qu'entre les réunions pour réaliser de tels progrès. Ils ont fait preuve de flexibilité, y compris en retirant des propositions de texte ou en présentant de nouvelles propositions révisées et davantage simplifiées, qui facilitent la recherche de terrains d'entente sur une série de questions clés. En particulier, des progrès substantiels ont été accomplis pour ce qui est des dispositions concernant le traitement NPF, la portée et les définitions, les "mesures de l'État d'origine", les "programmes de développement des fournisseurs" et la "conduite responsable des entreprises".
3. Le dernier texte de négociation (le "*projet d'accord FID*"), qui figure dans le document de l'OMC INF/IFD/RD/124 et rend compte des progrès substantiels accomplis, a été distribué à tous les Membres le 16 décembre 2022. Il récapitule les mises à jour successives apportées au "texte de Pâques" depuis que la première version a été distribuée à tous les Membres de l'OMC le 12 avril 2021.¹ Nous considérons que les négociations sur le texte ont substantiellement avancé, conformément à la déclaration conjointe de décembre 2021, qui visait à conclure les négociations sur le texte pour la fin de cette année. Ce "*projet d'accord FID*", qui est le résultat des efforts collectifs des participants et suit le principe selon lequel "rien n'est convenu tant que tout n'est pas convenu", constitue une étape importante vers la conclusion d'un Accord de l'OMC sur la facilitation de l'investissement pour le développement.
4. Le "*projet d'accord FID*" inclut un texte de "convergence" pour sept sections du futur Accord: la section I, intitulée "Portée et principes généraux"; la section II, intitulée "Transparence des mesures concernant les investissements"; la section III, intitulée "Simplification et accélération des procédures administratives"; la section IV, intitulée "Points de coordination, cohérence de la réglementation intérieure et coopération transfrontières"; la section V, intitulée "Traitement spécial et différencié pour les pays en développement et les pays les moins avancés Membres"; la section VI, intitulée "Investissement durable"; et la section VII, intitulée "Dispositions institutionnelles et dispositions finales".

¹ Document INF/IFD/RD/74/Rev.9 du 18 novembre 2022.

5. Ce texte est le résultat des discussions tenues par plus de 110 Membres de l'OMC depuis le lancement officiel des négociations en septembre 2020. Il s'appuie sur une soixantaine de propositions de texte présentées par les Membres participants, dont 43 proviennent de pays en développement et PMA Membres, ainsi que sur des contributions sous forme de texte issues de groupes de discussion ouverts. Conformément aux instructions données dans les trois Déclarations conjointes sur la facilitation de l'investissement pour le développement², le "*projet d'accord FID*" exclut l'accès aux marchés, la protection de l'investissement et le règlement des différends entre investisseurs et États. Il contient en outre une "disposition pare-feu" à plusieurs volets destinée à isoler le futur Accord des accords internationaux existants et futurs des Membres en matière d'investissement. Il s'appuie également sur les Accords de l'OMC existants.
6. Les participants sont d'avis que les résultats déjà obtenus contribueront à créer un environnement plus transparent, plus efficient et plus prévisible afin de faciliter les investissements, ce qui permettra d'ancrer et de compléter les efforts similaires déployés aux niveaux national, bilatéral et régional. Ils considèrent en outre le texte tel qu'il est aujourd'hui comme une étape importante vers l'établissement de règles de l'OMC relatives à la facilitation de l'investissement qui permettront d'aider les Membres à attirer, à retenir et à accroître les flux d'investissement étranger direct pour parvenir à un développement durable.
7. Les participants ont l'intention d'utiliser le "*projet d'accord FID*" comme base pour la prochaine étape des négociations en vue de la conclusion d'un accord sur la facilitation de l'investissement pour le développement afin de faciliter les efforts de communication, en particulier vis-à-vis des Membres en développement et des Membres les moins avancés.
8. La transparence des négociations a été assurée en invitant tous les Membres de l'OMC aux réunions plénières et en veillant à ce que les propositions de texte des participants soient accessibles en temps voulu.³ Les co-coordonnateurs ont distribué des rapports sur les discussions sous leur responsabilité après avoir tenu des consultations dans différentes configurations.⁴ Ils ont en outre régulièrement informé tous les Membres de l'OMC des dernières évolutions des Discussions structurées lors des réunions des Chefs de délégation et ont dialogué avec les Membres à leur demande.

2 PROCHAINES ÉTAPES

9. En 2023, nous envisageons de mener les travaux selon trois voies distinctes mais complémentaires, qui consisteront à:
 - i. examiner le "*projet d'accord FID*", y compris, mais pas exclusivement, les crochets, et assurer une plus grande clarté et une plus grande cohérence, le processus de vérification juridique devant suivre un accord de principe;
 - ii. entreprendre les travaux sur l'évaluation des besoins pour les pays en développement et les PMA Membres, en commençant par finaliser le Guide d'auto-évaluation en matière de FID et réaliser des projets pilotes; et
 - iii. intensifier les efforts de communication à l'égard des autres Membres compte tenu de la volonté des participants de parvenir à un résultat multilatéral.

Afin d'organiser les travaux qui nous attendent, nous proposerons un calendrier des réunions pour la première partie de 2023.

² Première [Déclaration ministérielle conjointe](#), décembre 2017; deuxième [Déclaration ministérielle conjointe](#), novembre 2019; et troisième [Déclaration conjointe](#), décembre 2021.

³ Tous les documents ont également été publiés sur le [portail consacré à la facilitation de l'investissement pour le développement](#) de la partie du site Web de l'OMC réservée aux Membres.

⁴ Les rapports contiennent un examen exemplatif des questions abordées par les Membres ayant participé aux consultations tenues par les co-coordonnateurs dans différentes configurations ainsi que des observations additionnelles formulées par les participants lors des réunions plénières des Discussions structurées.

i. Processus d'"examen" du texte de négociation

10. Le processus d'examen portera, entre autres choses, sur les crochets restants et comportera un examen attentif de l'ensemble du "projet d'accord FID", la vérification juridique devant être effectuée ultérieurement. Nous sommes convaincus que les participants resteront déterminés à faire fond sur le "projet d'accord FID" et continueront de progresser en vue d'achever le processus d'examen dès que possible en 2023, et en tout état de cause au cours du premier semestre de 2023.

ii. Évaluation des besoins en matière de facilitation de l'investissement

11. Réaffirmant que la facilitation de la participation accrue des pays en développement et des PMA Membres aux flux d'investissements mondiaux constitue un objectif central de l'Accord FID, les participants ont reconnu, dans la Déclaration conjointe de 2021, qu'il était important de soutenir ces pays dans la mise en œuvre du futur Accord FID en répondant à leurs besoins identifiés au moyen du traitement spécial et différencié, y compris l'assistance technique et le renforcement des capacités.⁵ L'évaluation des besoins sera également importante pour les pays en développement et les PMA Membres pour ce qui est d'identifier les différentes catégories d'engagements qu'ils notifieront pour la mise en œuvre de l'Accord.

12. À la réunion tenue les 26 et 27 janvier 2022, les Membres participants ont appelé à commencer les travaux sur l'évaluation des besoins en matière de facilitation de l'investissement. La première étape, qui est déjà en cours, consiste à élaborer un Guide d'auto-évaluation en matière de facilitation de l'investissement, en s'appuyant sur l'expérience du Guide d'auto-évaluation sur l'AFE. L'élaboration de ce guide, coordonnée par le Secrétariat de l'OMC en coopération avec sept organisations internationales partenaires⁶, devrait être achevée au début de 2023.

13. Nous encourageons les participants à travailler avec détermination et à redoubler d'efforts pour évaluer les besoins en matière de FID en 2023. Non seulement ce mécanisme de mise en œuvre favorable au développement sera bénéfique aux pays en développement et aux PMA Membres participants, mais il permettra aussi de signaler ce que l'Accord a à offrir en termes d'assistance technique et de renforcement des capacités pour aider les Membres à attirer davantage d'investissements durables. Compte tenu de cet objectif, une session spécifique sur l'évaluation des besoins en matière de FID, avec la participation des organisations partenaires travaillant à l'élaboration du Guide FID, sera organisée pour présenter le Guide aux participants à l'initiative sur la FID et proposer une marche à suivre pour la mise en œuvre des évaluations des besoins en matière de FID, y compris en ce qui concerne les solutions de financement disponibles, au premier trimestre de 2023. Nous encourageons aussi les participants à mettre en route des projets pilotes au cours de la première partie de 2023.⁷

iii. Communication

14. Compte tenu de la volonté des participants de parvenir à un résultat multilatéral et en vue d'ouvrir la voie à l'incorporation du futur Accord FID dans l'architecture juridique de l'OMC, il sera essentiel d'intensifier encore les efforts de communication. Dans ce contexte, les participants ont souligné qu'il était important d'encourager tous les Membres de l'OMC à participer à cette initiative conjointe, en soulignant les avantages de l'accession à l'Accord FID et en expliquant sa dimension favorable au développement, notamment par le biais de l'assistance technique et du renforcement des capacités qui seraient proposés aux Membres participants. Les Membres de l'OMC sont donc vivement encouragés à intensifier leurs efforts de communication, en particulier à l'égard des pays en développement et des PMA Membres.

⁵ [Déclaration ministérielle conjointe sur la facilitation de l'investissement pour le développement](#), WT/L/1130, 10 décembre 2021, paragraphe 3.

⁶ Banque interaméricaine de développement (BID); Centre du commerce international (ITC); Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA); Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED); Forum économique mondial (WEF); Groupe de la Banque mondiale; et Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

⁷ Jusqu'à présent, deux pays ou groupes de pays ont fait part de leur intention de participer à des projets d'évaluation des besoins en matière de FID: les pays de l'OECD participant à l'initiative sur la FID (Antigua-et-Barbuda, Dominique et Grenade) et la RDP lao.

15. Les co-coordonnateurs se réuniront par ailleurs avec des groupes de Membres de l'OMC pour mieux faire comprendre le futur Accord FID et les possibilités qu'il offre en faveur du développement durable.

Les co-coordonnateurs présentent cette déclaration en formant le vœu que les travaux sur le futur Accord FID franchissent une nouvelle étape décisive d'ici à la prochaine Conférence ministérielle de l'OMC (CM13).
